



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 6 FEVRIER 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-008 / 1-1-1-5

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 31 janvier 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, A. BLANCANEUX, C. BADREDDINE, N. CHARLETY, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : J-L. BALLY, M. CHASSON, A. FAVIER, J. FORTE, B. PARIS, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT,

La secrétaire de séance désignée est Corinne MOLLIER-SABET.

OBJET : INTERCOMMUNALITE : Avenant N°1 à la convention du groupement de commandes permanent auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Par délibération en date du 22 mars 2017, la Ville de Voiron a adhéré à un groupement de commandes permanent de la CAPV pour l'achat commun de fournitures, services et travaux.

Les membres du groupement ont le choix pour chaque projet soit de participer à l'achat groupé soit d'acheter de façon autonome.

Les frais de fonctionnement du groupement sont répartis au prorata du nombre d'habitants entre les structures adhérentes.

Aujourd'hui, seuls 17 membres ont adhéré à ce groupement de commandes permanent, le coût des frais de fonctionnement étant un frein à l'adhésion.

C'est pourquoi, la CAPV afin de pérenniser ce dispositif et inciter toutes les communes à adhérer, propose de modifier la convention initiale en instaurant la gratuité du dispositif.

L'avenant produira des effets rétroactifs depuis la date de signature de la convention initiale.

... / ...

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date 28 janvier 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes afin d'instaurer la gratuité des coûts de fonctionnement,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes (annexe 1).

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (33 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT